

La version Française

Champ d'application : Sauf stipulation contraire expresse, dûment contresignée par un représentant de C.P. Bourg, les conditions ci-dessous régissent tous les Bons de commande adressés par C.P. Bourg. Par son inscription sur la Plate-forme et/ou le dépôt de ses Produits sur la Plate-forme, le Fournisseur accepte expressément les présentes conditions, lesquelles dérogent à toute clause ou disposition émanant du Fournisseur, avant ou après la date d'établissement de la présente, qui aurait pour effet, dans une quelconque mesure, de modifier au profit du Fournisseur les responsabilités réciproques fixées par lesdites conditions. Le Fournisseur renonce à tout droit d'invoquer ses propres termes et conditions.

Définitions.

- Le « Bon de commande » : désigne la commande placée par C.P. Bourg pour l'achat des « Produits »
- Les « Produits » : désignent les articles qui doivent être livrés en vertu du « Bon de commande »
- La « Plate-forme » : désigne la plate-forme d'achat en ligne de C.P. Bourg (<https://www.cpbourg.com/be/fr/fournisseur>)
- Le « Fournisseur » : désigne la personne, l'entreprise ou la société à qui le « Bon de commande » est adressé et qui doit fournir les « Produits »
- « C.P. Bourg » : désigne Ets C.P. BOURG s.a., société de droit Luxembourgeois, dont le siège social est situé Millewee 14 B.P. 85, 7201 Walferdange, Luxembourg

1. Accusé de réception.

Le Fournisseur accusera réception en remplissant le formulaire d'accusé de réception en ligne mis à sa disposition sur le Bon de commande, dans les cinq (5) jours calendaires suivant la réception du Bon de commande.

2. Emballages

Les emballages doivent porter le n° du Bon de commande de C.P. Bourg et mentionner le poids brut, la tare, le poids net et/ou la quantité ainsi que les mentions requises par la réglementation belge et européenne. C.P. Bourg se réserve le droit de renvoyer, aux frais et risques du Fournisseur, les Produits qui lui parviendraient sans avis d'expédition et en tout cas de lui faire supporter tous les frais et débours occasionnés suite au manque de renseignements lors de l'arrivée des envois. Aucun frais d'emballage ne sera supporté par C.P. Bourg. Le dommage occasionné aux Produits, faute de protection convenable, sera à la charge du Fournisseur. C.P. Bourg peut exiger un emballage spécial et des documents spécifiques.

3. Livraison et Transport

- 3.1. Les Produits seront livrés selon les conditions des Incoterms 2020 – ICC official rules for the interpretation of trade terms : DDP du lieu d'expédition désigné par C.P. Bourg. Le délai fixé par C.P. Bourg dans le Bon de commande est de rigueur. La date de livraison est réputée être la date à laquelle les Produits sont livrés à l'adresse de livraison indiquée sur le Bon de commande. Les livraisons devront être effectuées pendant les heures normales d'ouverture de C.P. Bourg (du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h00). En cas de retard, C.P. Bourg pourra, par simple courrier ou courriel et sans mise en demeure préalable, résilier son Bon de commande et aura droit de plein droit à une indemnité forfaitaire égale à 10% du prix d'achat, sans préjudice de son droit d'obtenir des dommages et intérêts plus élevés au cas où le dommage subi est plus important.
- 3.2. Toute livraison devra être accompagnée d'une note d'envoi numérotée par le Fournisseur et portant la référence du Bon de commande, le numéro d'article, la description et la quantité. Le colis devra porter très lisiblement le numéro de la note d'envoi correspondante. La facture, rappelant les références du Bon de commande et de la note d'envoi, devra être expédiée par la poste, en double exemplaire au lieu d'expédition désigné par C.P. Bourg.

4. Qualité et Garantie

- 4.1. Le Fournisseur garantit que les Produits livrés sont exempts de tout vice visible ou caché, qu'ils correspondent à ce qui a été défini dans le Bon de commande, aux plus hauts standards de la technique actuelle et à toutes les dispositions légales et administratives applicables et aux plus hautes exigences normales d'utilisation, de fiabilité et de longévité.
L'acceptation des Produits livrés n'aura lieu qu'après vérification complète par C.P. Bourg qui se réserve le droit d'effectuer les contrôles de qualité dans un délai raisonnable après la livraison. La simple prise de possession par les services de réception ne saurait constituer une quelconque acceptation. S'il apparaît que les Produits livrés ne sont pas conformes aux spécifications, ils pourront être retournés par C.P. Bourg aux frais et risques du Fournisseur et C.P. Bourg pourra soit résilier le Bon de commande, soit demander le remplacement de ces Produits dans les plus brefs délais, aux frais et risques du Fournisseur.
- 4.2. Le paiement des factures n'implique pas l'acceptation de la qualité des Produits livrés ni une renonciation au droit d'inspection ou tout autre recours.
- 4.3. L'acceptation par le Fournisseur du Bon de commande de C.P. Bourg implique que le Fournisseur s'engage à garantir (i) les Produits livrés pendant une période de deux (2) ans et (ii) sa capacité à livrer une quantité raisonnable des mêmes Produits pendant les deux (2) années suivantes. C.P. Bourg pourra retourner tous les Produits défectueux sous garantie et réclamer, soit un crédit complet, soit un Produit de remplacement, aux seuls frais et risques du Fournisseur.

5. Bon de commande

C.P. Bourg peut, à sa seule discrétion, modifier ou annuler tout Bon de commande avant la livraison et ce, sans compensation pour le Fournisseur, par courrier ou par courriel. La modification peut porter mais sans s'y limiter, sur la quantité commandée, la date d'expédition, le Produit, le lieu d'expédition.

6. Marquage CE et certifications supplémentaires

Sous peine de nullité du présent Bon de commande, le Fournisseur s'engage à livrer, le cas échéant, tout Produit avec un certificat stipulant sa conformité à la législation applicable. De plus, tout Produit livré devra porter le marquage «CE» requis. C.P. Bourg peut demander des certifications supplémentaires.

7. Mesures de précaution

Toute fourniture de substances et préparations dangereuses ou de nature à présenter des risques particuliers, se fera conformément aux dispositions législatives, réglementaires et administratives en matière notamment de classification, d'emballage, de stockage, de manipulation et de transport.

8. Pays d'origine

Le Fournisseur doit indiquer sur tous documents accompagnant le Produit (facture, note d'envoi, bon de livraison, etc....) le pays d'origine des Produits livrés. Seront à charge du Fournisseur tous les frais et dommages-intérêts provoqués par une réclamation à la suite d'une déclaration, qu'elle soit fausse ou inexacte, quant au pays d'origine.

9. Matériel et modèles de C.P. Bourg

- 9.1. Tous les composants et pièces ainsi que tous modèles, moules, matrices, etc.... appartenant à C.P. Bourg et mis à la disposition du Fournisseur par C.P. Bourg ou ses mandataires pour l'exécution du Bon de commande, seront identifiés par le Fournisseur comme appartenant à C.P. Bourg et ne seront utilisés qu'à ces seules fins; ceux-ci devront être réparés ou renouvelés, le cas échéant, par le Fournisseur.
- 9.2. En cas de résiliation ou d'expiration du Bon de commande, le Fournisseur restituera à C.P. Bourg dans les 24 heures toute la documentation, quelle qu'en soit la forme, relative aux Produits, ainsi que tous les autres articles ou objets qui auraient été mis à la disposition du Fournisseur par C.P. Bourg en vue de l'exécution du Bon de commande.

10. Informations confidentielles

Le Fournisseur gardera confidentielle et s'abstiendra de communiquer à toute personne autre que ses employés et/ou ses sous-traitants autorisés toute information de C.P. Bourg (ou de ses sociétés affiliées ou de ses clients) qui n'est pas accessible au public (c'est-à-dire information technique, commerciale, financière, organisationnelle,...). Toute divulgation d'informations de C.P. Bourg par le Fournisseur sera strictement limitée à ceux qui ont besoin de connaître ces informations pour exécuter le Bon de commande. Le Fournisseur s'engage également, en tout état de cause, à ne pas utiliser ces informations, sauf pour l'exécution des Bons de commandes. Sur demande, le Fournisseur s'engage à restituer sans délai à C.P. Bourg toute information et tout matériel appartenant à C.P. Bourg (ou à ses sociétés affiliées ou à ses clients) (y compris, mais sans s'y limiter : les

dessins, plans, descriptions, documents, courriels, articles ou autres matériels de documentation, ainsi que toutes les notes, analyses, compilations, rapports, prévisions, études, échantillons, données, statistiques, résumés, interprétations et autres matériels préparés par ou pour le Fournisseur qui contiennent, sont basés sur, ou reflètent autrement ou sont dérivés, en tout ou en partie, de ce qui précède). Le Fournisseur sera tenu solidairement responsable de toute violation du présent article par ses employés et/ou sous-traitants. Les présentes obligations de confidentialité prendront fin vingt (20) ans après la fin de toute relation entre les parties.

11. Conditions de Paiement

Le délai de paiement fixé par C.P. Bourg dans le Bon de commande est de rigueur suivant la date de réception de la facture.

Le Fournisseur mentionnera clairement sur la facture les numéros du Bon de commande et d'article de C.P. Bourg. Un manquement à ces instructions retardera automatiquement le paiement des factures afférentes

12. Sous-traitance et cession

Le Fournisseur ne pourra céder les créances arrivées à l'échéance ou sous-traiter le Bon de commande ou aucun droit ou obligation en découlant sans le consentement préalable et écrit de C.P. Bourg.

13. Publicité

Sauf accord préalable écrit de C.P. Bourg, le Fournisseur ne pourra faire aucune publicité concernant le présent Bon de commande.

14. Modifications aux spécifications

Le Fournisseur ne pourra apporter aucune modification aux spécifications contenues dans le Bon de commande sans l'accord écrit de C.P. Bourg.

15. Brevets

Toute contrefaçon de brevets, dessins ou modèles industriels relative aux Produits fournis ou à l'exécution du Bon de Commande, dans laquelle C.P Bourg ou ses sociétés affiliées ou leurs clients respectifs seraient impliqués, sera réglée par le Fournisseur à ses seuls frais.

16. Modification de Produits

Le Fournisseur s'engage à informer C.P. Bourg par écrit de toute modification relative aux Produits disponibles sur/via la Plate-forme (retrait, modification du design, de la couleur, du layout, etc.) au moins un (1) an avant que ces modifications ne soient effectuées. A défaut, tous les frais afférents éventuellement encourus par C.P. Bourg seront à la charge du Fournisseur.

17. Droit applicable et compétence

Le contrat découlant du présent-Bon de commande est régi et interprété exclusivement selon le droit belge, à l'exception des dispositions prévues au livre VI, titre 3/1 du Code Economique. En cas de conflit, les tribunaux de Nivelles (Belgique) seront seuls compétents.

18. Modification et protection des prix

Le Fournisseur préviendra C.P. Bourg par écrit au moins nonante (90) jours à l'avance de toute augmentation de prix des Produits disponibles sur/via la Plate-forme, après quoi les nouveaux prix seront effectifs et ne pourront être modifiés pendant un (1) an. Tous les Bons de commandes passés avant la date d'entrée en vigueur d'une telle augmentation de prix ne seront pas soumis à l'augmentation. Si le Fournisseur revoit unilatéralement son tarif à la baisse, C.P. Bourg appliquera automatiquement les prix diminués. Si le Fournisseur propose des prix inférieurs à ses clients par le biais de canaux identiques ou similaires et pour des volumes de Bons de commandes identiques ou similaires, C.P. Bourg bénéficiera de la baisse de prix.

19. Arrêt de production et obsolescence

Le Fournisseur préviendra C.P. Bourg par écrit au moins un (1) an avant qu'il n'interrompe la production d'un Produit.

20. Enregistrement du compte et utilisation de la Plate-forme

20.1. L'utilisation de la plate-forme par le Fournisseur nécessite qu'un processus d'enregistrement soit achevé, avec la création d'un compte, qui comprend un nom d'utilisateur et mot de passe. Il est de la responsabilité du Fournisseur de s'assurer que les informations fournies sont exactes et non trompeuses. En utilisant la Plate-forme, le Fournisseur accepte explicitement de se conformer aux conditions d'utilisation du site web de C.P. Bourg (<https://www.cpbourg.com/be/fr/fournisseur>) et de ne jamais utiliser les noms et/ou les informations d'une autre personne ni de publier ou utiliser des textes, des images, vulgaires, obscènes ou de toute autre manière inappropriés.

20.2. Le Fournisseur convient expressément qu'il n'est pas du devoir de C.P. Bourg de vérifier que l'employé/représentant du Fournisseur qui utilise le compte du Fournisseur sur la Plate-forme est habilité à prendre des décisions au nom du Fournisseur (en ce compris : confirmer les Bons de commande et accepter les présentes Conditions d'Achat en son nom).

Le Fournisseur sera donc pleinement responsable de toutes les activités qui se produisent sous son nom d'utilisateur et son mot de passe et CP Bourg supposera toujours que toute communication reçue sous le compte du Fournisseur a été faite par un employé/représentant autorisé du Fournisseur.

20.3. Le Fournisseur est seul responsable de son compte client et de toutes les actions qui y sont effectuées. Si le Fournisseur apprend ou soupçonne que son compte client, son nom d'utilisateur et/ou son mot de passe ou d'autres informations confidentielles ont été divulgués à un tiers, il doit nous en informer immédiatement.

21. Vie privée

Le Fournisseur reconnaît expressément qu'il a lu et compris notre Politique de confidentialité (Politique de confidentialité - C.P. Bourg (cpbourg.com)) et qu'il en accepte les termes. Les informations personnelles (telles que définies par les règlements GDPR pertinents) soumises par le Fournisseur et/ou ses employés/représentants sont soumises à notre Politique de confidentialité.

22. Abus et activités inacceptables

C.P. Bourg se réserve le droit de sanctionner tous les abus (y compris, mais sans s'y limiter, les augmentations de prix injustifiées, la pollution des données, les virus/malware/spyware, l'usurpation d'identité, etc.) qui peuvent se produire sur la Plate-forme. A ce titre, C.P. Bourg est en droit d'annuler ou de supprimer tout compte lié à l'abus et de réclamer une indemnisation pour tous les dommages subis et l'annulation du compte.

23. Annulation et résiliation

Le Fournisseur peut annuler et résilier son compte en envoyant un e-mail à cti@cpbourg.com.

CP Bourg se réserve le droit de résilier tout compte (par exemple en cas d'activité frauduleuse, abusive ou autrement illégale,...) à sa seule discrétion.

Révision du 12 juillet 2021.

English version

Scope: Unless stated otherwise and duly countersigned by C.P. Bourg's authorised representative, the terms and conditions listed below shall apply to all Purchase Orders placed by C.P. Bourg. By its registration on the Platform and/or submitting its Goods on the Platform, the Supplier expressly agrees to the present terms and conditions, which derogate from any clause or provision stipulated by the Supplier, prior to or after the issuance date of these terms and conditions, which would, in any way whatsoever, modify the mutual liabilities defined in these terms and conditions to the benefit of the Supplier. The Supplier waives any rights that it might otherwise have to rely on its own terms and conditions.

Definitions

- "Purchase Order": means the order placed by C.P. Bourg for the purchase of the "Goods"
- "Goods": means the items to be supplied pursuant to the "Purchase Order"
- "Platform": means C.P. Bourg's online purchase platform (<https://www.cpbourg.com/be/en/vendor>)
- "Supplier": means the person, firm or company to whom the "Purchase Order" is addressed and which is to provide the "Goods"
- "C.P. Bourg": means Ets C.P. BOURG s.a., a Luxembourg corporation with its principal offices at Millewee 14 B.P. 85, 7201 Walferdange, Luxembourg

1. Acknowledgement of receipt

The Supplier shall acknowledge receipt by filling in the online acknowledgment form provided on the Purchase Order, within five (5) calendar days of receipt of the Purchase Order.

2. Packaging

The packaging must be identified with C.P. Bourg's Purchase Order number and must indicate the gross weight, the tare, the net weight and/or the quantity as well as all markings required by Belgian and European regulations. C.P. Bourg reserves the right to return any Goods that arrive without a delivery note, at the Supplier's expense and risk, and in any case to have him bear any charge and expense due to the lack of information upon arrival of the consignments. No packaging cost will be chargeable to C.P. Bourg. Any damage caused to the Goods, due to lack of suitable protection, shall be indemnified by the Supplier. C.P. Bourg may require special packaging and specific documents.

3. Delivery and Shipment

- 3.1. The Goods shall be delivered in conformity with the Incoterms 2020 – ICC official rules for the interpretation of trade terms : DDP C.P. Bourg's designated shipping location. The delivery date specified by C.P. Bourg in the Purchase Order is binding. The delivery date is understood to be the date on which the Goods are delivered to the delivery address set out on the Purchase Order. Delivery shall take place during C.P. Bourg's usual office hours (i.e. from Monday through Friday from 8 am to 4 pm). In case of delay, C.P. Bourg is entitled to cancel the Purchase Order, by mail or email and without prior formal notice and shall be entitled, without prior notice, to agreed damages of 10 % of the purchase price, without prejudice to its right to claim an additional compensation if it proves that it has suffered a higher damage.
- 3.2. The Goods shall be accompanied by a numbered delivery note from the Supplier, quoting CP Bourg's Purchase Order number, the item number, the description of the Goods and the quantity. The package shall clearly bear the related delivery note number. The invoice, identifying both the Purchase Order number and the delivery note number, shall be mailed in duplicate to C.P. Bourg's designated location.

4. Quality and Warranty

4.1. The Supplier guarantees that the supplied Goods are free from all visible and hidden defects, that they are in conformity with the specifications of the Purchase Order, with the highest state of technology, with all statutory and administrative provisions, and that they meet the highest quality requirements to ensure reliability and long life. The acceptance of the delivered Goods shall only take place after full inspection by C.P. Bourg which reserves the right to execute quality controls within a reasonable period of time following the delivery. The mere fact of taking delivery by the reception service cannot be regarded as acceptance. If the delivered Goods do not comply with the specifications, C.P. Bourg may return them at the Supplier's expense and risk and shall be entitled to either cancel the Purchase Order, or ask that the Goods be replaced as soon as possible at the Supplier's sole cost and risk.

4.2. The settlement of the invoices does not imply the acceptance of the quality of the delivered Goods nor an abandonment of the right of inspection or any other recourse.

4.3. The Supplier's acceptance of C.P. Bourg's Purchase Order implies that the Supplier agrees to guarantee (i) the Goods delivered for a period of two (2) years and (ii) to be able to deliver a reasonable amount of the same Goods for the next year. C.P. Bourg may return any defective Goods under warranty for full credit or replacement Goods at Supplier's sole cost and risk.

5. Purchase Order

C.P. Bourg may revise or cancel any Purchase Order prior to delivery, without compensation to Supplier, at C.P. Bourg's sole discretion, by mail or email. Revision may include but not limited to changes in order quantity, shipping date, Goods, shipping location.

6. CE Marking and additional certifications

The Supplier commits himself, under the threat of the Purchase Order being declared void, to deliver, if necessary, all Goods with a certificate stating their compliance with the applicable laws. In addition, all Goods delivered shall bear the required "CE" label. C.P. Bourg may request additional certifications.

7. Precautionary Measures

Any delivery of hazardous matters and deliveries of a particularly risky nature shall be carried out in compliance with the legal, regulatory and administrative provisions with regard to the classification, packaging, storage, handling and transport.

8. Country of origin

The Supplier shall, on all documents accompanying the Goods (invoice, shipment note, delivery note, etc.), specify the country of origin of the delivered Goods. Any damages and costs resulting from a complaint following an erroneous or incorrect specification of the country of origin will be chargeable to the Supplier.

9. Material and patterns belonging to C.P. Bourg

9.1. All components and items as well as all patterns, moulds, templates, etc. belonging to C.P. Bourg and made available to the Supplier, by C.P. Bourg or its duly authorised representatives, to execute the Purchase Order, will be labelled by the Supplier, as belonging to C.P. Bourg and will only be used for the stated purposes; if necessary, they shall be repaired or replaced by the Supplier.

9.2. In the event of termination, or in that of expiration of the Purchase Order, the Supplier shall return to C.P. Bourg within 24 hours all documentation, regardless of its form, related to the Goods and to all articles or items that might have been made available to the Supplier by C.P. Bourg for the purpose of executing the Purchase Order.

10. Confidential information

The Supplier shall keep confidential and refrain from communicating to any person other than its employees and/or its authorized subcontractors any and all information of C.P. Bourg (or its affiliated companies or customers) which are not accessible to the public (i.e. technical, commercial, financial, organizational, ...). Any disclosure of C.P. Bourg's information by Supplier shall be strictly limited to those who need to know such information in order to perform the Purchase Order. The Supplier commits, in any case, not to use such information, except for the execution of the Purchase Orders. Upon demand, the Supplier undertakes to promptly return to C.P. Bourg all information and materials belonging to C.P. Bourg (or its affiliated companies or customers) (including, but not limited to : drawings, plans, descriptions, documents, emails, items or other documentation material, as well as all notes, analyses, compilations, reports, forecasts, studies, samples, data, statistics, summaries, interpretations and other materials prepared by or for the Supplier that contain, are based on, or otherwise reflect or are derived from, in whole or in part, any of the foregoing). Supplier shall be held jointly liable of any breach of the present article by its employees and/or subcontractors. The present confidentiality obligations shall end twenty (20) years after the end of all relationship between the parties.

11. Payment terms

The payment terms specified by C.P. Bourg in the Purchase Order is binding upon the date of receipt of the invoice.

The Supplier's invoice shall bear the Purchase Order number, CP Bourg's item number. The non-observance of these instructions will automatically delay the settlement of relevant invoices.

12. Subcontracting and transfer

The Supplier shall not, without CP Bourg's prior written consent, transfer due debts or subcontract Purchase Orders or any right or liability resulting thereof.

13. Publicity

The Supplier shall not exploit publicity in any form in connection with Purchase Orders without C.P. Bourg's prior written consent.

14. Modifications of the specifications

The Supplier may not alter the specifications defined on the Purchase Order without CP Bourg's prior written consent.

15. Patents

Any infringement of patents, drawings or industrial models related to the Goods supplied or to the execution of the Purchase Order, in which C.P Bourg or any of its subsidiaries or respective customers would be involved, will be settled by the Supplier at his sole expense.

16. Modification of Goods

The Supplier commits himself to inform C.P. Bourg in writing about any modification related to the Goods available on/via the Platform(withdrawal, modification of the design, colour, layout, etc.) at least one (1) year before these modifications will be carried out. If not, all expenses related to these modifications possibly incurred by C.P. Bourg will be chargeable to the Supplier.

17. Applicable law and jurisdiction

This Purchase Order shall be governed by and construed exclusively in accordance with Belgian Law, except for the provisions provided for in Book VI, Title 3/1 of the Economical Code. Any conflict shall be submitted to the jurisdiction of the Court of Nivelles (Belgium).

18. Price change and protection

The Supplier will provide C.P. Bourg with a minimum of ninety (90) days advance written notice of any price increases on the Goods available on/via the Platform, after which the new resale prices will be effective and unchanged for one (1) year. All purchase orders placed prior to the effective date of a price increase will not be subject to increase. If Supplier unilaterally decreases list pricing, then C.P. Bourg shall automatically apply the decreased pricing. If Supplier offers lower prices to its customers in the same or similar channels, with same or similar volume levels. C.P. Bourg shall benefit from the decreased price.

19. Discontinuation and obsolescence

Supplier will give C.P. Bourg one (1) year advance written notice before Supplier discontinues any Goods.

20. Account Registration and Use of the Platform

20.1. Usage of the Platform by Supplier requires completion of a registration process, with the creation of an account, including a username & password. It is the Supplier's responsibility to ensure that the information provided is accurate and not misleading. By using the Platform, Supplier explicitly agrees to abide by the terms of use of C.P. Bourg website (<https://www.cpbourg.com/be/en/vendor>) as well as never use the names and/or information of another person nor publish or use vulgar, obscene or in any other way inappropriate texts, pictures,

20.2. Supplier expressly agrees that it is not C.P. Bourg's duty to verify that the Suppliers' employee/representative which is using Supplier's account on the Platform has the authority to make decisions on behalf of the Supplier, including to confirm Purchase Orders and accept the present Terms of Purchase on its behalf. Supplier shall, therefore, be solely responsible for all activities that occur under its username and password and CP Bourg shall always assume that any communication received under Supplier's account has been made by an authorized employee/representative of Supplier.

20.3. Supplier is solely responsible for its customer account and any actions taken within it. If Supplier becomes aware or suspect that any of its customer account, username and/or password or other confidential details have become known to a third party, please inform us immediately.

21. Privacy

Supplier expressly recognizes that it has read and understood C.P. Bourg' Privacy Policy (Privacy policy - C.P. Bourg (cpbourg.com)) and that it accepts its terms. Personal information (as defined by the relevant GDPR regulations) submitted by Supplier and/or its employees/representatives are subject to our Privacy Policy.

22. Abuses and unacceptable activities

C.P. Bourg reserves the right to sanction any and all abuses (including but not limited to unjustified pricing increases, data pollution, virus/malware/spyware, impersonation, etc.) which may take place on the Platform, As such, C.P. Bourg is entitled to cancel or suppress any account related to the abuse and to claim compensation for all damages incurred.

23. Cancellation and termination

Supplier can cancel and terminate its account(s) by sending an email to cti@cpbourg.com

CP Bourg reserves the right to terminate any account (e.g. in case of fraudulent, abusive, or otherwise illegal activity,...) in its sole discretion.

Revision on 12th of July 2021